



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2022

COMMUNE DE LA BARBEN  
DEPARTEMENT  
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

### DÉLIBÉRATION N° 55-2022

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	10
Nombre de membres votants .....	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation	29/08/2022

L'an deux mille vingt-deux le deux septembre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Michel PUECH, Mélanie HENARD, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de treize membres

EXCUSÉ(S) DONNANT POUVOIR : Bernard JEAN à Franck SANTOS  
ABSENT(S) EXCUSE(S) : Jean COYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie HENARD

---000O000---

### **OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.**

Dans le cadre du projet de Création du parking de La Touloubre dont le montant estimé des travaux s'élève à 125 287.05 euros HT

Il est proposé au conseil de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 60 %, soit 75 172.23 € HT dans le cadre du dispositif du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2016 ;

**Vu** que le cadre de sa politique d'aide aux communes le Conseil Départemental a mis en place un dispositif de subvention aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, dit « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local »

**Vu** que la Commune entend procéder à la Création du parking de La Touloubre

**Vu** que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 125 287.05 € HT.

**Considérant** l'éligibilité de la commune à l'attribution de subvention ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif du « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local »

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux (%)
		département (fdal)	75 172.23 €	60
	125 287.05 €	Région (frat)	- €	0
		Communauté	- €	
		Etat	- €	
		Autre(s):	- €	
		Autofinancement	50 114.82 €	40
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>125 287.05 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>125 287.05 €</b>	<b>100</b>

**PRÉCISE** que la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 05/09/2022

de la publication/notification le 05/09/2022

Fait à La Barben, le 05/09/2022

Le Maire

Franck SANTOS

LA BARBEN, le 05 septembre 2022

Le Maire

Franck SANTOS

